

Conférence sanitaire de Vendée  1-2008	PMT 2- douleur chronique	11/03/2008 1/8 Vdéf
---	--------------------------	---------------------------

## Projet médical relatif à la douleur chronique du territoire de recours de La Roche sur Yon

Note de cadrage de l'Agence régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire:

<b>Douleur</b>	<b>Fiche 1 F</b>
<b>Thème : Optimiser l'accès aux soins des patients et coordonner les prises en charge</b>	<b>Commission plateaux techniques</b>
<b>Objectifs à atteindre :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier une prise en charge d'algologie pluridisciplinaire par territoire de recours.</li> <li>2. Assurer la communication et l'articulation avec les autres établissements du territoire et les professionnels libéraux</li> </ol>	
<b>Niveau d'élaboration : territoire de recours</b>	
<b>Partenaires (à titre indicatif) :</b> établissements hospitaliers publics et privés, médecins libéraux, algologues, réseaux d'algologie, usagers	
<b>Engagements de l'ARH : garantir une consultation d'algologie sur les territoires de recours totalement dépourvus de prise en charge en algologie</b>	

### Sommaire :

<b>FICHE PMT DOULEUR CHRONIQUE.....</b>	<b>1</b>
<b>I- PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PMT RELATIF A LA DOULEUR CHRONIQUE .....</b>	<b>2</b>
A- PRECONISATIONS DU SROS III .....	2
B- L'ELABORATION DU PROJET MEDICAL DE TERRITOIRE .....	2
<b>II- LES OBJECTIFS DE LA FICHE PROJET DE L'ARH .....</b>	<b>3</b>
A- OBJECTIF N°1 : IDENTIFIER UNE PRISE EN CHARGE D'ALGOLOGIE PLURIDISCIPLINAIRE PAR TERRITOIRE DE RECOURS.....	3
B- OBJECTIF N°2 : ASSURER LA COMMUNICATION ET L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE ET LES PROFESSIONNELS LIBERAUX. ....	6

<p>Conférence sanitaire de Vendée</p> <p>1-2008</p>	<p>PMT 2- douleur chronique</p>	<p>11/03/2008 2/8 Vdéf</p>
---	---------------------------------	------------------------------------

## I- Présentation de la démarche d'élaboration du PMT relatif à la douleur chronique

### A- Préconisations du SROS III

Le SROS s'articule avec le Plan national douleur 2006-2010 qui fixe 4 priorités : prise en charge des personnes les plus vulnérables (enfants et personnes âgées), formation des professionnels, meilleure utilisation des traitements et structuration de la filière de soins. Il s'articule également avec le Plan Régional de Santé Publique qui intègre des mesures d'amélioration de la prise en charge de la douleur dans ses axes « bien naître » et « bien grandir ».

Les mesures opérationnelles du SROS douleur s'articulent autour de 3 objectifs stratégiques :

- ✓ **Objectif 1 : Prévenir le passage à la chronicité** des patients douloureux grâce au dépistage et au traitement précoce, ce qui passe par la sensibilisation et la formation des professionnels concernés. Il s'agit des missions des réseaux de santé et du réseau régional de coordination (REDO), incluant la:
  - Formation des professionnels au dépistage et à la prise en charge précoce de la douleur
  - Sensibilisation des patients, des familles et des soignants
  - Diffusion de tous les documents, outils et recommandations de bonne pratique
  
- ✓ **Objectif 2 : Optimiser l'accès aux soins des patients douloureux chroniques** : il faut pour cela développer l'existant et créer des structures là où elles font défaut. Les mesures opérationnelles portent notamment sur la mise en place d'une structure pluridisciplinaire par territoire de recours, le renforcement des structures existantes, la mise en place de 3 consultations pluridisciplinaires d'algologie pédiatrique dans la région, la présence d'un médecin algologue pédiatrique 1 journée par semaine dans chaque territoire de recours, et l'identification ou création d'une équipe mobile interne et externe par territoire de recours, intégrée au réseau douleur lorsqu'il existe.
  
- ✓ **Objectif 3 : Coordonner les prises en charge** par la mise en œuvre de filières de soins. Cette coordination doit permettre aussi un repérage des patients pour une orientation adéquate et une amélioration de la réactivité des réseaux. Les mesures opérationnelles prévoient un renforcement des réseaux et il convient que toutes les structures soient intégrées dans un réseau.

### B- L'élaboration du Projet Médical de Territoire

Le Projet médical de territoire est une déclinaison territoriale du SROS. Ainsi, les établissements et les professionnels s'accordent entre eux sur des actions concrètes et précises, en matière d'organisation transversale, de mutualisation des moyens, de coopération entre établissements, d'articulation entre les secteurs, sanitaire, médico-social et social, ou encore entre la ville et l'hôpital.

Le PMT est pris en compte dans les avenants aux CPOM des établissements concernés.

En 2006, la Conférence Sanitaire a dirigé les travaux pour l'élaboration et la rédaction de la première partie des projets médicaux de territoire (PMT1). En septembre 2007, la Conférence Sanitaire de Vendée a lancé la deuxième phase du travail concernant ces projets médicaux de territoire (PMT2).

<p align="center"><b>Conférence sanitaire de Vendée</b></p> <p align="center"><b>1-2008</b></p>	<p align="center"><i>PMT 2- douleur chronique</i></p>	<p align="center">11/03/2008 3/8 Vdéf</p>
---	---	---

Un volet spécifique du PMT 2 est consacré à la prise en charge de la douleur chronique : le document de cadrage délivré par l'ARH indique les différents objectifs à atteindre concernant le volet douleur chronique.

Afin de conduire les travaux du PMT douleur chronique du territoire de recours de la roche sur Yon, il a été décidé de travailler en collaboration avec l'Inter CLUD de Vendée, association qui réunit les Comités de Lutte contre la Douleur (CLUD) des établissements du territoire.

L'Inter CLUD Vendée a donc fourni les données nécessaires à l'élaboration du PMT volet douleur chronique : le travail a principalement consisté en une formalisation des structures et des liens existants entre elles, pour la prise en charge de la douleur chronique.

Une évaluation des ressources et besoins pour la prise en charge de la douleur au sein du territoire a également été menée.

## **II- Les objectifs de la fiche projet de l'ARH**

### ***A- Objectif n°1 : identifier une prise en charge d'algologie pluridisciplinaire par territoire de recours***

Les structures identifiées de prise en charge de la douleur ont été créées pour prendre en charge les douleurs chroniques rebelles à la prise en charge ambulatoire bien conduite. Elles constituent des structures de recours pour les professionnels de santé. Elles sont classées en trois niveaux, définis par des textes réglementaires (circulaire DGS du 4 février 1998). Ainsi on distingue :

- Les Consultations Pluridisciplinaires (niveau I), maillon de base de la prise en charge, implantées au sein des établissements de santé publics ou privés et permettant une approche globale. Ces structures doivent regrouper au moins 3 médecins (2 somaticiens de spécialités différentes et 1 psychiatre) et elles sont placées sous la responsabilité d'un médecin algologue.
- Les Unités (niveau II) doivent comporter ou avoir à disposition des lits ou places d'hospitalisation et disposer d'un accès à un plateau technique.
- Les Centres (niveau III) doivent être situés au sein d'un CHU. En plus de la prise en charge des patients douloureux, ils ont des missions d'enseignement et de recherche portant sur des thématiques douleur.

#### **Les moyens actuels :**

Sur le département, des médecins ont une compétence spécifique pour la prise en charge de la douleur (capacité douleur), et participent à la prise en charge de patients douloureux. Il se répartissent dans plusieurs structures de soins :

1. Sur le site du CHD de La Roche sur Yon, trois médecins ont une capacité douleur et un médecin a une double formation soins palliatifs-capacité douleur. Des consultations pluridisciplinaires de douleurs non cancéreuses sont assurées dans le cadre d'une consultation, créée en 1991 et labellisée par l'ARH en 2006, à hauteur d'une demi-journée hebdomadaire.
2. Sur le site de Luçon du CHD, un médecin est actuellement en cours de formation à la douleur.
3. Sur la clinique Saint Charles, un médecin a une capacité de douleur et travaille en collaboration avec la consultation pluridisciplinaire du CHD de La Roche sur Yon. Un projet de création d'une unité douleur figure dans le CPOM de cet établissement.

<b>Conférence sanitaire de Vendée</b>  <b>1-2008</b>	<i>PMT 2- douleur chronique</i>	11/03/2008 4/8 Vdéf
--	---------------------------------	---------------------------

4. Sur le CH de Challans, un médecin a une capacité de douleur. Il réalise des consultations de douleurs chroniques non cancéreuses une demi-journée par semaine et travaille en lien avec la consultation pluridisciplinaire du CHD et le Centre de la douleur de Nantes.
5. Sur l'hôpital local de la Châtaigneraie, deux médecins ont une double formation soins palliatifs-capacité douleur. Un travail de partenariat est en cours avec les structures de Fontenay le Comte pour la mise en place d'une consultation douleur dans le cadre des soins de supports.
6. Sur le Centre de médecine physique et de réadaptation de Saint Jean de Monts, un médecin assure des consultations pour les patients présentant des douleurs neurogènes mais il n'a pas de compétences spécifiques à la douleur.
7. Sur le CH des Sables d'Olonne, un médecin est actuellement en cours de formation à la douleur.
8. Sur le CH de Fontenay le Comte, deux médecins ont une capacité douleur mais aucune consultation n'est réalisée officiellement.
9. Sur le CHGM, le CLUD travaille en partenariat avec la consultation pluridisciplinaire du CHD pour des formations continues du personnel médical et soignant. De plus, le département des soins somatiques s'engage dans la lutte contre la douleur par l'élaboration de protocoles expérimentaux.
10. Sur le Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de St Gilles Croix de Vie, un médecin a un DU douleur et des partenariats sont envisageables pour développer la consultation.

La consultation pluridisciplinaire du site de la Roche sur Yon travaille en partenariat avec :

- Le service de rhumatologie du CHD où une centaine de patients environ sont hospitalisés chaque année.
- La clinique Saint Charles pour certains gestes chirurgicaux spécifiques.
- Le service de rééducation de Luçon qui prend en charge des patients lombalgiques en vue d'une réinsertion.
- Le centre de médecine physique et de réadaptation de Saint Jean de Monts qui accueille des patients atteints de pathologies neurologiques (AVC, SEP...).
- La Villa Notre Dame qui accueille des patients en rééducation présentant des douleurs neurogènes.

Actuellement, au niveau de la consultation pluridisciplinaire, il n'existe pas d'activité de cancérologie. Les pathologies prises en charge se répartissent principalement entre les lombalgies chroniques, les syndromes douloureux idiopathiques diffus et les douleurs neurogènes.

→ Répartition des médecins sur la consultation de prise en charge de la douleur (données du dossier de labellisation)

Spécialité clinique	Nombre d'heures de consultations hebdomadaires	Temps total consacré à la prise en charge de la douleur
Médecine d'urgence	4	0,2 ETP
Anesthésiologie	4	0,2 ETP
Psychiatrie	4	1 vacation
Neurologie	A la demande	A la demande
Rhumatologie	A la demande	A la demande
Médecine physique	A la demande	A la demande

→ Personnel non médical de la douleur chronique (données du dossier de labellisation)

Fonction	Temps total affecté à a consultation de la douleur chronique

<b>Conférence sanitaire de Vendée</b>  <b>1-2008</b>	<i>PMT 2- douleur chronique</i>	11/03/2008 5/8 Vdéf
--	---------------------------------	---------------------------

Secrétaire médicale	0,5
Psychologue	1 vacation
IADE	0,1

Le bilan d'activité des consultations de douleur chronique est le suivant :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Consultations algologues	450	512	576	644 (+95 hospitalisations)	593	718
Consultations psychiatres et psychologues	150	153	170	213	317	244
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>665</b>	<b>746</b>	<b>942</b>	<b>910</b>	<b>962</b>

L'activité hospitalisation pour la prise en charge de douloureux chroniques n'est reconnue officiellement dans aucune structure en Vendée.

**Les besoins sur le territoire de recours de La Roche sur Yon :**

Actuellement, la consultation à hauteur d'une demi-journée par semaine ne répond pas à la demande et le temps de délai d'attente est de plusieurs mois.

De plus, l'activité de cancérologie ne cesse de se développer sur notre département et les besoins sont de plus en plus importants.

Or, actuellement, aucune structure ne répond à la demande de patients en rémission et présentant des douleurs séquellaires de leur cancer (chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie). Il faut rappeler que le Plan cancer 2003-2007 prévoit d'accroître les possibilités pour les patients de bénéficier de soins de support et en particulier, de prendre en compte la douleur et le soutien psychologique et social (mesure 42).

Les statistiques de 2000-2003 de l'AVEC (Association Vendéenne pour l'Epidémiologie du Cancer) indiquent une moyenne de 2850 nouveaux cas par an et une mortalité de 1670 par an.

Pour citer l'exemple du cancer du sein, d'après les données du service d'onco-hématologie du CHD, plus de 450 cancers sont diagnostiqués en Vendée par an. 15 à 20% de ces femmes subiront une mastectomie. Or, l'incidence du syndrome douloureux post-mastectomie est évalué entre 43 et 65%, ce qui représente 30 à 60 nouveaux cas par an (données de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur).

Il n'existe pas de consultation pédiatrique identifiée, malgré la présence sur notre territoire de recours, de plusieurs lieux d'accueil d'enfants polyhandicapés. Or les mesures opérationnelles du SROS III prévoient la présence d'un médecin algologue pédiatrique, 1 journée par semaine, dans chaque territoire de recours.

Enfin, la lombalgie constitue la plus importante cause d'incapacité et d'arrêts de travail : une réponse adaptée pour la prise en charge de ces douloureux chroniques permettrait de réduire le coût consécutif aux arrêts de travail.

**Les attentes :**

Sur le territoire de recours, il existe plusieurs attentes pour accroître et améliorer la prise en charge de la douleur chronique.

→ Volonté d'une reconnaissance et d'une labellisation de l'unité douleur du CHD : en effet, l'activité actuelle de la consultation douleur correspond à celle d'une unité douleur de niveau II (lits et places

<b>Conférence sanitaire de Vendée</b>	<i>PMT 2- douleur chronique</i>	11/03/2008 6/8 Vdéf
<b>1-2008</b>		

d'hospitalisation et accès au plateau technique). Cette unité du CHD travaille en lien étroit avec les autres établissements du territoire, notamment la Clinique St Charles, les services de SSR de Luçon et le Centre de rééducation fonctionnelle de St Jean de Monts.

→ Volonté de coordination territoriale des équipes et d'amélioration de la réponse apportée aux besoins de prise en charge de la douleur :

L'amélioration de la prise en charge de la douleur sur le territoire de recours passe par la réalisation de trois objectifs :

- Améliorer la réponse actuelle aux besoins de consultation en réduisant le délai d'attente
- Répondre aux nouveaux besoins de prise en charge de la douleur séquellaire du cancer en lien avec l'augmentation de l'incidence de cette pathologie sur le territoire vendéen
- Développer la coordination médicale territoriale organisée autour de l'Inter CLUD

La mise en œuvre de ces trois objectifs nécessite le financement d'un temps médical supplémentaire évalué à 1 ETP de PH. Ce praticien aura pour mission:

- D'augmenter le temps de consultation et de développer de nouvelles consultations en cancérologie
- De coordonner, d'organiser la mise en œuvre et de valoriser les actions de l'Inter CLUD

Il travaillera dans le cadre du développement des consultations en étroite partenariat avec le Centre de Coordination de cancérologie du territoire vendéen, la Clinique St Charles et l'unité de rhumatologie du CHD (2 lits orientés douleur) et l'ensemble des structures de prise en charge de la douleur du territoire de recours.

Un temps paramédical est également nécessaire :

- 0,5 ETP psychologue dans le cadre du développement des consultations de douleur séquellaire
- 0,5 ETP secrétaire dans le cadre de la coordination des actions de l'Inter CLUD

***B- Objectif n°2 : assurer la communication et l'articulation avec les autres établissements du territoire et les professionnels libéraux.***

La communication et l'articulation pour la prise en charge de la douleur chronique est assurée sur le territoire de recours de la Roche sur Yon par l'Inter CLUD de Vendée, association régie par la loi du 1 juillet 1901 et qui constitue un lieu de rencontre des différents Comités de Lutte contre la Douleur (CLUD) des établissements de santé, publics et privés, de la Vendée.

L'Inter CLUD regroupe ainsi les CLUD des établissements suivants :

CHD multisite (La Roche sur Yon, Luçon, Montaigu)	Clinique du Val d'Olonne
Clinique St Charles	Clinique de Fontenay le Comte
CH Georges Mazurelle	Hôpital local La Chataigneraie
CH Challans	Centre de réadaptation fonctionnelle (Villa Notre Dame) Saint Gilles
CH Machecoul	Centre de rééducation de médecine physique et réadaptation de la Croix Rouge Saint Jean de Mont
CH des Sables d'Olonne	Hôpital local St Gille Croix de Vie
CH Fontenay la Comte	Hôpital local Mortagne sur Sèvre
Centre national gériatrique de Cugand	Hôpital local de Corcoue

**1-Les missions de L'Inter CLUD**

Les missions de l'Inter CLUD sont définies dans les statuts de l'association créée en septembre 2007.

<b>Conférence sanitaire de Vendée</b>  <b>1-2008</b>	<i>PMT 2- douleur chronique</i>	11/03/2008 7/8 Vdéf
--	---------------------------------	---------------------------

Cette structure répond à trois objectifs. Tout d'abord, il s'agit d'affirmer, à l'attention des malades et des familles, l'engagement de toutes les structures sanitaires de Vendée, dans la lutte contre la douleur. De plus, la diversité des pathologies et des situations cliniques (âges extrêmes poly-handicap, urgences, cancer, sida...) implique, pour chaque structure sanitaire, de définir son propre plan d'action contre la douleur. Enfin, les acteurs concernés par la prise en charge de la douleur sont multiples ce qui rend nécessaire la mise en place d'une instance transversale pluridisciplinaire.

L'Inter CLUD de Vendée a pour objet l'amélioration de la prise en charge de la douleur. Il a également vocation à fédérer la formation, la recherche et l'information sur l'ensemble du département de la Vendée dans ce domaine, tout en conservant les particularités et une représentativité des différents CLUD. Ainsi, l'Inter CLUD est un cadre de travail pour susciter et conduire des réflexions collectives, impulser des mesures nouvelles et potentialiser les actions déjà entreprises en les faisant connaître et en les promouvant.

Afin de réaliser sa mission, les actions de l'Inter CLUD sont variées :

- Il s'agit d'abord de coordonner l'action des différentes parties tant dans le domaine des soins que dans le domaine de la **formation continue** des personnels médicaux et non médicaux. Une équipe mobile de soins palliatifs et les référents douleur du département assurent une formation aux étudiants de l'IFPS (cours, module optionnel douleur) et des stages de comparaison sont organisés pour les soignants. Les équipes sont aussi formées au respect des bonnes pratiques (MEOPA) avec une amélioration de la traçabilité en cours sur le CHD (logiciel informatique).
- L'Inter CLUD procède également à **des enquêtes et audits**, ce qui lui confère **un rôle d'observatoire** de la prise en charge de la douleur dans le département. Il réunit les informations nécessaires pour connaître les besoins des différentes structures et élaborer une stratégie adaptée à la diversité des populations prises en charge. Des actions d'**évaluation** des politiques engagées dans les différentes structures de soins sont également réalisées : il s'agit surtout d'enquêtes de satisfaction ou de **démarches d'amélioration de la qualité**.
- La **validation de protocoles communs** est un autre objectif de l'Inter CLUD. Il s'agit de rendre systématique l'évaluation du patient à l'arrivée dans le service de soins et de travailler à l'harmonisation du recueil des données et à la validation des échelles utilisées.
- Les actions de l'Inter CLUD portent également sur **l'information**, ce qui passe par l'organisation de la journée douleur en Vendée et la diffusion de la lettre de l'Inter CLUD Vendée. Les praticiens sont aussi informés des recommandations intervenants dans le domaine de la douleur.

### **2-L'organisation de l'Inter CLUD**

L'Inter CLUD est une association loi 1901 dirigée par un Conseil d'Administration et un Bureau.

Les membres du Conseil d'administration sont élus par une assemblée générale et sont répartis en deux collèges :

→Des personnes physiques (libéraux et personnels hospitaliers)

→Des personnes morales (représentants des établissements de santé)

La moitié des membres au moins est composée de soignants (médecins ou personnels paramédicaux). Tous les établissements doivent être représentés dans au moins un collège.

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'Inter CLUD. Ces membres se répartissent en deux grandes catégories :

<p align="center"><b>Conférence sanitaire de Vendée</b></p> <p align="center"><b>1-2008</b></p>	<p align="center"><i>PMT 2- douleur chronique</i></p>	<p align="center">11/03/2008 8/8 Vdéf</p>
---	---	---

- Des membres représentant les établissements de santé fondateurs de l'Inter CLUD
- Des membres adhérant à titre personnel à l'Inter CLUD. Il peut s'agir d'un membre d'un CLUD ou bien d'une personne reconnue comme le référent douleur par un établissement de santé.

Tous ces membres sont tenus de respecter les règles de bonnes pratiques de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur (SFETD), de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de la Société Française d'Accompagnement et de soins palliatifs (SFAP).

L'Inter CLUD travaille en lien étroit avec le Réseau Douleur de l'Ouest (REDO) et envisage de formaliser ce partenariat au cours de l'année 2008.

Un site Internet a été créé afin de présenter les missions et les actions de l'Inter CLUD. Il diffuse également des informations à destination des professionnels de santé pour aider à la prescription ([www.intercludvendee.fr](http://www.intercludvendee.fr)).

L'Inter CLUD Vendée a fédéré les divers établissements partenaires pour réaliser une action commune en participant à la Journée mondiale de la douleur :

- En 2006, l'association a mené une action de sensibilisation à la prise en charge de la douleur sur le département de la Vendée. Des journées portes ouvertes ont été organisées avec le concours du Réseau Douleur de l'Ouest (REDO) et une première affiche d'information, commune à tous les établissements fondateurs, a été réalisée.
- En 2007, le CLUD du Centre Hospitalier départemental a travaillé sur le thème de « la douleur, la femme, spécificités et prévention », proposé par la SFETD : des panneaux d'information ont été installés dans le hall d'accueil et sont actuellement affichés dans les services.

D'autres projets sont programmés pour l'année 2008. Un travail est en cours pour développer des affiches d'information sur la douleur, chez les médecins traitants et les pharmaciens. De plus, l'Inter CLUD projette d'organiser une manifestation départementale dans le cadre de la prochaine Journée mondiale de la douleur : cette journée sera consacrée aux professionnels de santé ainsi qu'une conférence destinée au grand public.